



Commune de
LAVEY-MORCLES

Préavis de la Municipalité
au Conseil communal

N° 05/2024

**Préavis pour la mise
en œuvre du PGEE et
du PDDE pour le
centre de Lavey-
Village (étape 1 et 2)**

Lavey, le 3 juillet 2024

Au Conseil communal de Lavey-Morcles,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le présent préavis traitant de la mise en œuvre du PGEE et du PDDE pour le centre de Lavey-Village (étape 1 et 2).

Introduction

Les travaux concernant la mise en œuvre du PGEE et du PDDE pour le centre de Lavey-Village ayant débuté en 2020 pour la première étape et en 2022 pour la deuxième partie sont quasiment terminés. Des travaux de géomètre pour la remise en place de points limites cadastraux doivent encore être réalisés. Le décompte final pour les honoraires de l'ingénieur, la participation des différents propriétaires des réseaux souterrains (TELEDIS, Romande Energie, Gaz, Swisscom, ...) et les subventions de l'ECA doivent encore nous parvenir.

À la suite d'une demande de la commission de gestion pour avoir un état des lieux des différents préavis, notamment au niveau financier, la Municipalité a choisi de présenter un nouveau préavis regroupant les étapes 1 et 2 pour les travaux au centre du village. Les raisons principales de ce choix sont les suivantes :

- Une consolidation des dépenses liées à ces étapes ;
- Une meilleure lecture des comptes ;
- Une vision plus claire pour les investissements futurs et le calcul de la taxe.

La Municipalité relève également qu'elle peut, par chance, bénéficier du changement des durées d'amortissement à la suite de la révision partielle du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCOM).

Ce préavis annule et remplace les préavis No 08/2019 et No 04/2022. Les informations dans ce préavis regroupent celles qui se trouvaient dans les deux préavis et présentent un plan de financement unique pour les raisons évoquées ci-dessus.

Plan général d'évacuation des eaux – PGEE

Le PGEE trouve son origine légale à l'article 5 de l'Ordonnance sur la protection des eaux du 28 octobre 1998 (OEaux).

Le PGEE ou **Plan Général d'Evacuation des Eaux** est un outil de gestion et un instrument de planification globale de l'évacuation des eaux usées et claires provenant des zones habitées. Le PGEE demande de tenir compte de tous les aspects liés à l'évacuation des eaux usées et claires.

En quelques mots, le PGEE prend en compte principalement :

- l'évacuation des eaux usées,
- l'évacuation des eaux claires,
- les possibilités d'infiltration,
- l'état des canalisations,
- la planification de l'entretien des installations et des canalisations,
- le maintien de l'intégrité des cours d'eau,
- les moyens financiers nécessaires à réaliser ces opérations dans le temps (degré de priorité),
- l'état de l'assainissement des bâtiments générateurs d'eaux usées hors des zones constructibles.

Le PGEE est en même temps un état des lieux, un plan d'action et un outil de planification financière. Il est aussi un document qui conserve la connaissance du réseau des égouts à travers le temps.

Plan directeur de distribution de l'eau – PDDE

Les distributeurs d'eau ont le devoir d'établir un PDDE, ou **Plan Directeur de la Distribution de l'Eau**, comportant les options possibles d'amélioration et de développement du réseau (art. 7a de la Loi sur la distribution de l'eau LDE). Il vise à améliorer et entretenir le réseau principal. Par réseau principal, il faut entendre les ouvrages de captage, de traitement, de pompage, de turbinage, d'adduction, de stockage, de télégestion et de distribution proprement dits (conduites nouvelles ou remplacées, en principe jusqu'aux bornes hydrantes).

Le 15 juin 2023, le préavis No 02/2023 traitant du mandat pour l'élaboration du Plan Directeur de Distribution de l'Eau (PDDE) de la commune de Lavey-Morcles a été validé par le Conseil communal. Le PDDE a été remis dernièrement à la Municipalité pour validation.

Mise en oeuvre

La Municipalité a souhaité continuer les travaux de mise en œuvre du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) adopté en 2007 et du Plan directeur de distribution de l'eau (PDDE) en cours de validation.

Pour rappel, certains travaux prévus dans ces études ont déjà été réalisés avec succès :

- La construction du réservoir « Les Fourches »
- La connexion et mise en fonction du réservoir « Les Fourches »
- La pose de la nouvelle conduite de Savatan et le remplacement des pompes de la station de pompage (STAP) de « Terreau du Moulin »
- La mise en séparatif et la remise en état du réseau d'eau potable de la Route du Stand
- La remise en état du réseau d'eau potable et l'amélioration de la défense incendie du quartier de Plambuit
- Le bouclage en eau potable entre le réseau de Lavey-Morcles et celui de Bex
- La mise en séparatif et la remise en état du réseau d'eau potable du quartier des Borbeux

Les travaux traités dans ce préavis sont une suite logique et prioritaire, ils comprennent la première partie du centre du village (Rue Centrale, Route des Têches, Route du Collège aval) et la deuxième partie du centre du village (la suite de la Route du Collège, Chemin du Battoir et la Route des Champs).

Eléments à prendre en compte :

- Une grande partie du quartier de Montaney est déjà en séparatif. Cependant lors de l'acheminement vers la STEP, les eaux claires se retrouvent dans un tuyau unitaire.
- La Municipalité dispose de nombreux rapports faisant état d'une grande vétusté des conduites, créant des déversements interdits dans le sol.
- Une mise en séparatif effective permettra une meilleure répartition des coûts de fonctionnement de la STEP. Ce qui aura un effet direct sur la facture finale. Cela est déjà visible dans les comptes 2022 et 2023.
- Ces travaux sur les infrastructures souterraines doivent impérativement être réalisés avant les travaux relatifs à l'aménagement urbain, relevant l'urgence de refaire le goudron et l'éclairage public à la Route des Champs.
- La Municipalité a le devoir de mettre en séparatif les bâtiments communaux (Collège, etc.).

Afin de pouvoir établir une estimation précise des coûts des travaux communaux (mise en séparatif, eau potable et revêtement routier) sur l'ensemble du centre du village, des appels d'offre selon une « procédure ouverte » pour les travaux de génie civil ont été publiés. C'est l'entreprise Gasser Constructions SA qui a été retenue. En parallèle, une procédure sur invitation a été envoyée à quatre entreprises spécialisées dans les travaux sanitaires a permis de retenir l'offre de l'entreprise Coutaz SA

Plan schématique



Sur le schéma ci-dessus, figure :

- **Trait rouge et bleu foncé** : Assainissement (Eaux usées, eaux claires)
- **Trait bleu clair** : Eau potable
- **Surface jaune** : Surface routière réfectionnée dans le cadre de cet objet
 - Les autres surfaces routières (Rue du Collège, ...) feront l'objet d'une réfection dans le cadre de la sécurisation des déplacements et réaménagement de l'espace public.

Subvention

Le taux de subventionnement de l'ECA pour ces travaux liés à l'eau potable a fait l'objet d'une demande et d'une validation.

Travaux

Les travaux consistent en la remise à neuf des réseaux d'eau potable et de mise en séparatif et la réfection routière des tronçons qui ne sont pas concernés par le réaménagement lié à la sécurisation et la mobilité. Parallèlement à cela, les différents propriétaires des réseaux souterrains (TELEDIS, FMA, Gaz, Swisscom, ...) ont l'opportunité de remettre à neuf leurs réseaux en fonction des opportunités et des projets propres aux services. Ces travaux se font aux frais des services respectifs et auront un impact positif sur leur coût. Un décompte sera prochainement transmis à la Municipalité par les différents services.

La réalisation de cette étape de travaux permet la mise en séparatif d'une bonne partie de l'amont du centre du village. Il s'agit de la suite logique découlant du PGEE pour la mise en séparatif et du PDDE pour le remplacement de la conduite d'eau potable. Ces travaux permettent également de remettre à neuf les infrastructures souterraines et le goudron de la Route des Champs, qui était en très mauvais état sur la quasi-totalité de sa longueur.

Centre village – MISE EN SEPARATIF ET EAU POTABLE	
Rue Centrale <i>(depuis l'intersection avec le chemin de la Tourelle et jusqu'à la route du Stand)</i>	• Pose d'une conduite DN 800 pour les eaux claires jusqu'à la Route du Collège, puis de DN600-315 jusqu'à la Route du Stand • Pose d'une conduite DN400-250 pour eaux usées • Pose d'une conduite PE100 250/204.6 PN16 pour l'eau potable • Réfection routière au droit de la fouille
Route des Tèches (aval) <i>(entre la route du Stand et le haut du cheminement piéton)</i>	• Pose d'une conduite DN250 pour les eaux claires • Pose d'une conduite DN200 pour les eaux usées • Pose d'une conduite PE100 250/204.6 PN16 pour l'eau potable • Pose et adaptation éventuelle des infrastructures pour l'éclairage public • Réfection routière
Route des Tèches (amont) <i>(incluant le cheminement piéton et le haut de la route des Tèches, jusqu'au niveau de l'hydrante 101.)</i> <i>(La partie supérieure des infrastructures de la route des Tèches a déjà été rénovée en 2014).</i>	• Pose d'une conduite DN250 pour les eaux claires • Pose d'une conduite DN200 pour les eaux usées • Pose d'une conduite PE100 250/204.6 PN16 pour l'eau potable • Pose et adaptation éventuelle des infrastructures pour l'éclairage public • Réfection routière
Route du Collège (aval) <i>(entre la rue Centrale et l'accès au collège)</i>	• Pose d'une conduite DN400 pour les eaux claires • Pose d'une conduite DN315 pour les eaux usées • Pose d'une conduite PE100 180/147.2 PN16 pour l'eau potable • Réfection routière au droit de la fouille

Centre village amont – MISE EN SEPARATIF ET EAU POTABLE	
Rue du Collège amont (depuis l'intersection avec le chemin du Battoir à la route des Champs)	○ Pose d'un collecteur DN 400 pour les eaux claires ○ Pose d'un collecteur DN315 pour eaux usées ○ Pose d'une conduite PE100 180/147.2 PN16 pour l'eau potable ○ Réfection routière au droit de la fouille
Chemin du Battoir	○ Pose d'un collecteur DN250 pour les eaux claires ○ Pose d'un collecteur DN200 pour les eaux usées ○ Pose et adaptation éventuelle des infrastructures pour l'éclairage public ○ Réfection routière
Route des Champs , de l'intersection avec le chemin de Montaney à la rue du Stand	○ Pose d'un collecteur DN200-315 pour les eaux claires ○ Pose d'un collecteur DN200-250 pour les eaux usées ○ Pose d'une conduite PE100 160/130.8 PN16 pour l'eau potable ○ Pose et adaptation éventuelle des infrastructures pour l'éclairage public ○ Réfection routière complète
Collecteur secondaire (route des Champs – chemin du Battoir et rue Centrale)	○ Un collecteur secondaire existant raccordant plusieurs bâtiments situés dans le secteur compris entre la rue Centrale, la rue du Stand, la route des Champs et du Collège, et transitant à proximité des bâtiments, voir même sous certains. Ce collecteur est en mauvais état. ○ Le projet prévoit la création de réseaux en séparatif dans la route des Champs, le chemin du Battoir et la rue Centrale, qui permettront de récupérer ces eaux. ○ Néanmoins, il y aura lieu encore d'investiguer plus en détail dans ce secteur (sondages, passages caméra, essais de coloration, ...) afin de déterminer les raccordements existants, et surtout les travaux d'assainissement à réaliser. ○ Pour ce faire un montant estimatif a été intégré au projet.
Mise en séparatif du collège	○ Des investigations complémentaires ont été faite lors de la première phase des travaux, pour déterminer comment était raccordé le bâtiment du collège. Un passage caméra est venu compléter les informations, ce qui a permis d'établir un projet de mise en séparatif de ce bâtiment. Cette séparation des eaux usées et claires est intégrée à cette deuxième phase de travaux.

Coût des travaux et subvention

Travaux Centre du village (1^{ère} partie) Mise en séparatif et Eau potable	Montant	Subvention ECA (estimation)	Coût net
Génie civil hors eau potable	849'000.-		849'000.-
Génie civil pour eau potable	164'000.-	38'000.-	126'000.-
Sanitaire	249'000.-	68'000.-	181'000.-
Divers	95'000.-		95'000.-
Honoraires ingénieur hors eau potable	172'000.-		172'000.-
Honoraires ingénieur eau potable	88'000.-	11'000.-	77'000.-
Totaux	1'617'000.-	117'000.-	1'500'000.-

Travaux Centre du village (2^{ème} partie) Mise en séparatif et Eau potable	Montant	Subvention ECA (estimation)	Coût net
Génie civil hors eau potable	977'000.-		977'000.-
Génie civil pour eau potable	141'000.-	16'000.-	125'000.-
Sanitaire	164'000.-	21'000.-	143'000.-
Assainissement collège	79'000.-		79'000.-
Divers	70'000.-		70'000.-
Honoraires ingénieur hors eau potable	100'000.-		100'000.-
Honoraires ingénieur eau potable	52'000.-	8'000.-	44'000.-
Totaux	1'583'000.-	45'000.-	1'538'000.-

Travaux Centre du village (1^{ère} et 2^{ème} partie) Mise en séparatif et Eau potable	Montant	Subvention ECA (estimation)	Coût net
Génie civil hors eau potable	1'826'000.-		1'826'000.-
Génie civil pour eau potable	305'000.-	54'000.-	251'000.-
Sanitaire	413'000.-	89'000.-	324'000.-
Assainissement collège	79'000.-		79'000.-
Divers	165'000.-		165'000.-
Honoraires ingénieur hors eau potable	272'000.-		272'000.-
Honoraires ingénieur eau potable	140'000.-	19'000.-	121'000.-
Totaux	3'200'000.-	162'000.-	3'083'000.-

Financement

L'investissement sera financé par les réserves existantes et par l'emprunt.

Plan de financement

Eau usée	Total des investissements	Fr. 2'342'000.-
	Imputation	Investissement sur le compte 46.5010.6
		Bilan sur le compte 9141.20
	Frais d'entretien	Compris dans l'entretien global du réseau
	Emprunt	Fr. 1'000'000.- aux conditions du marché
	Liquidités	Fr. 1'342'000.- par prélèvement au fonds de réserve
Eau potable	Total des investissements	Fr. 858'000.-
	Imputation	Investissement sur le compte 81.5040.10
		Bilan sur le compte 9144.19
	Frais d'entretien	Compris dans l'entretien global du réseau
	Liquidités	Fr. 296'000.- par prélèvement au fonds de réserve
	Emprunt	Fr. 400'000.- aux conditions du marché
	Subvention de l'ECA	Fr. 162'000.-
Récapitulation	Total des investissements	Fr. 3'200'000.-
	Montant des subventions	Fr. 162'000.-
	Montant de l'emprunt	Fr. 1'400'000.-
	Utilisation du fonds des réserves	Fr. 1'638'000.-

Informations complémentaires

Les raccordements privés (eaux usées, eaux claires et eau potable) sont refaits à neuf par et aux frais de la Municipalité jusqu'en limite de parcelle ou de façade selon la configuration des lieux.

Amortissement

Le 29 novembre 2023, le Conseil d'Etat a adopté la révision partielle du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCOM) fixant les durées d'amortissement. Par conséquent et dans le cadre des travaux relatifs à ce préavis, des amortissements distincts de 40 ans sur les routes, 60 ans sur les égouts et 60 ans sur le service des eaux sont définis.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LAVEY-MORCLES

- vu le préavis municipal No 05/2024 du 3 juillet 2024 ;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- D'annuler les préavis No 08/2019 et No 04/2022 et de les remplacer par le préavis No 05/2024
- D'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux
- D'octroyer à cet effet un crédit de Fr. 3'200'000.-
- De financer ce montant de la manière suivante :
 - o Subvention de l'ECA Fr. 162'000.-
 - o Conclusion d'un emprunt Fr. 1'400'000.-
 - o Prélèvement sur la trésorerie courante Fr. 1'638'000.-

Adopté en séance de la Municipalité le 30 juillet 2024.